



MOTION DE SOUTIEN AU BURKINA FASO SUITE A L'ADOPTION DE LA RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN LE 18 JUIN 2026 RELATIVE A LA SITUATION DES DROITS HUMAINS ET DES LIBERTES FONDAMENTALES AU BURKINA FASO

Les Présidents des Parlements de la Confédération des États du Sahel (AES), réunis à Ouagadougou les 29 et 30 juin 2026 ;

Considérant les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le respect de l'égalité souveraine des États et de leur intégrité territoriale, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

Considérant que la première des libertés fondamentales demeure le droit à la vie, à la sécurité et à la dignité des populations, dont la protection constitue la responsabilité première de tout État ;

Rappelant que la Confédération des États du Sahel (AES) repose sur des valeurs de promotion de la défense de la souveraineté, de l'État de droit et du développement socio-économique ;

Ayant pris connaissance de la résolution adoptée par le Parlement européen sur la situation des droits humains et des libertés fondamentales au Burkina Faso ;

Estimant que toute appréciation de la situation du Burkina Faso doit tenir compte du contexte exceptionnel dans lequel évolue le pays et reconnaître les sacrifices consentis quotidiennement par les Forces de défense et de sécurité, les Volontaires pour la défense de la Patrie et l'ensemble du peuple burkinabè ;

Les Présidents des Parlements de la Confédération des États du Sahel (AES) :

- 1.** Condamnent fermement la résolution adoptée le 18 juin 2026 par le Parlement européen qui présente une situation erronée des droits humains et des libertés fondamentales au Burkina Faso.
- 2.** Expriment leur soutien total, leur solidarité et leur fraternité aux autorités et au peuple burkinabè pour les efforts qu'ils déploient afin de défendre la souveraineté nationale, restaurer l'intégrité territoriale et garantir la sécurité des populations.
- 3.** Rendent un hommage solennel aux Forces de défense et de sécurité, aux Volontaires pour la défense de la Patrie ainsi qu'à toutes les victimes du terrorisme, dont le courage, l'engagement et le sacrifice constituent le socle de la résilience nationale.
- 4.** Rappelent que la lutte contre le terrorisme est un enjeu mondial qui exige davantage de solidarité internationale, d'écoute, de coopération sincère et de respect mutuel, plutôt que des approches susceptibles d'affaiblir les États engagés sur la ligne de front contre ce fléau.
- 5.** Réaffirment leur détermination à œuvrer, aux côtés de leurs Gouvernements et de leurs peuples, à la construction d'un espace confédéral souverain, sécurisé, stable, prospère et ouvert à une coopération internationale fondée sur le respect mutuel, les intérêts réciproques et la solidarité entre les peuples.

Fait à Ouagadougou, le 29 juin 2026